

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. DRAPIER Jean-Paul, Maire, en suite de la convocation faite le 31 mars 2014 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM. BAJAUD, BALESTRIERI, Mmes BERNARDIN, BRENON, MM. BRIGAUD, CENARD, Mme CHANDIER, M. CHARBONNIER, Mme COURTIAL, M. DRAPIER, Mmes DUCROIZET, ELHARAT, M. FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mme GOULINET, Mmes GOURY, GRIVOT, M. GRONFIER, Mmes GUEUGNEAU, HUCHET, MM. JACOB, JOLY, LOUIS, Mme MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, MM. PAILHAREY, RAYMOND Conseillers Municipaux.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DRAPIER, Maire sortant, ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers élus lors du scrutin du 30 mars 2014.

Liste RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE BOURBONNIEN

- Mme Edith GUEUGNEAU
- M. Guy RAYMOND,
- Mme Murielle HUCHET
- M. Didier CENARD
- Mme Lucille BRENON
- M. Jean-Marc BRIGAUD
- Mme Annie DUCROIZET
- M. Roger JACOB
- Mme Michèle COURTIAL
- M. Thomas JOLY
- Mme Sylvie GOURY
- M. Hubert LOUIS
- Mme Rachel GOULINET
- M. Jean-Louis BAJAUD
- Mme Françoise FORET
- M. Jaime CORREIA FERREIRA
- Mme Eloïse ELHARAT
- M. Bruno CHARBONNIER
- Mme Isabelle BERNARDIN
- M. Patrick GRONFIER
- Mme Marguerite GRIVOT
- M. Philippe PACAUD

Liste UNION DEMOCRATIQUE

- M. Jean-Paul DRAPIER
- Mme Yvette PACOT
- M. Pascal PAILHAREY
- Mme Martine MARION

Liste BOURBON-AVENIR

- M. Jean-Paul GAUTHIER
- Mme Monique CHANDIER
- M. Claudio BALESTRIERI

Il donne ensuite lecture des résultats constatés au PV des élections du 30 mars 2014.

Le Conseil Municipal est déclaré officiellement installé dans ses fonctions.

La Présidence de l'assemblée est confiée à la doyenne d'âge afin de procéder à l'élection du Maire.
Marguerite GRIVOT est appelée pour ces fonctions.

ELECTION DU MAIRE

La Présidente rappelle que l'ordre du jour contient l'élection du Maire.

Le quorum étant atteint, il convient de désigner un secrétaire de séance : Lucille BRENON est désignée pour remplir cette fonction.

La Présidente rappelle ensuite les règles concernant le mode de scrutin.

Il est procédé à la nomination des assesseurs. Un membre de chaque liste est nommé assesseur: MM. Didier CENARD, Pascal PAILHAREY, Claude BALESTRIERI

Un appel à candidature est lancé. Edith GUEUGNEAU se porte candidate.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

▪ nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
▪ nombre de votants	29
▪ nombre de bulletins blancs	7
▪ nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	0
▪ nombre de suffrages exprimés	22
▪ majorité absolue	15

Résultats du vote

- **Mme Edith GUEUGNEAU :** **22 voix**
- Bulletins blancs : **7**

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE

Marguerite GRIVOT proclame Mme Edith GUEUGNEAU élue Maire et lui cède la présidence. Mme Edith GUEUGNEAU prend donc la présidence de l'assemblée.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut disposer de **8 adjoints au Maire au maximum** et de **UN au minimum**.

Il est proposé à l'assemblée de déterminer le nombre de postes d'adjoints, soit 8.

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

ELECTION DES ADJOINTS

Un appel à candidature est donc lancé pour recueillir les listes qui se déclarent.
Les règles du scrutin sont rappelées.

Une seule liste se présente :

1. RAYMOND Guy
2. HUCHET Murielle
3. CENARD Didier
4. BRENON Lucille
5. BRIGAUD Jean-Marc
6. DUCROIZET Annie
7. JACOB Roger
8. COURTIAL Michèle

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote,

▪ nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
▪ nombre de votants	29
▪ nombre de bulletins blancs	7
▪ nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	0
▪ nombre de suffrages exprimés	22
▪ majorité absolue	15

Résultats du vote

- **Liste Guy RAYMOND :** **22 voix**
- Bulletins blancs : **7**

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS

Les candidats figurant sur la liste conduite par Guy RAYMOND sont proclamés Adjointes et immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de la liste :

RAYMOND Guy	1 ^{er} Adjoint au Maire	Développement économique. Analyse économique des projets.
HUCHET Murielle	2 ^{ème} Adjointe au Maire	Vie scolaire et périscolaire. Réussite éducative.
CENARD Didier	3 ^{ème} Adjoint au Maire	Culture et patrimoine.
BRENON Lucille	4 ^{ème} Adjointe au Maire	Jeunesse
BRIGAUD Jean-Marc	5 ^{ème} Adjoint au Maire	Finances, économie budgétaire et affaires juridiques.
DUCROIZET Annie	6 ^{ème} Adjointe au Maire	Petite enfance.
JACOB Roger	7 ^{ème} Adjoint au Maire	Cadre de vie, environnement et propreté. Travaux.
COURTIAL Michèle	8 ^{ème} Adjointe au Maire	Solidarités, affaires sociales, CCAS.

Il est ensuite présenté la liste des délégations qui seront confiées aux Conseillers Municipaux.

<i>NOM</i>		<i>Délégation</i>
JOLY Thomas	Conseiller Municipal Délégué	Santé. Evénements jeunesse.
GOURY Sylvie	Conseillère Municipale Déléguée	Sécurité. Prévention des risques. Citoyenneté
LOUIS Hubert	Conseiller Municipal Délégué	Travail de mémoire. Conseil des Jeunes.
GOULINET Rachel	Conseillère Municipale Déléguée	Convivialité intergénérationnelle.
BAJAUD Jean-Louis	Conseiller Municipal Délégué	Economies d'énergies. Jumelage Saarwellingen.
FORET Françoise	Conseillère Municipale Déléguée	Politique de l'habitat.
FERREIRA Jaime	Conseiller Municipal Délégué	Voirie.
ELHARAT Eloïse	Conseillère Municipale Déléguée	Commerce.
CHARBONNIER Bruno	Conseiller Municipal Délégué	Agriculture. Tourisme rural.
BERNARDIN Isabelle	Conseillère Municipale Déléguée	Démocratie participative.
GRONFIER Patrick	Conseiller Municipal Délégué	Insertion - exclusion.
GRIVOT Marguerite	Conseillère Municipale Déléguée	Cimetière.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le dispositif général est présenté ; les indemnités des élus se composent comme suit :

- le Maire : 55 % de l'indice brut 1015 maximum
- les Adjoints : 22 % de l'indice brut 1015 maximum

A cela s'ajoute :

- 15 % pour chef-lieu de canton
- 25 % au titre de commune classée "station de tourisme"

Mme GUEUGNEAU propose la répartition suivante :

- le Maire : 45 % de l'indice brut 1015
- les adjoints : 18 % de l'indice brut 1015
- les conseillers délégués : 3,20 % de l'indice brut 1015

il est demandé une précision sur le montant de l'enveloppe annuelle pour connaître la progression des indemnités des élus par rapport à l'exercice passé. Il est précisé que l'enveloppe est légèrement au-dessus mais que ceci est normal puisque les Conseillers délégués seront rémunérés pour leur investissement, cette indemnité n'étant pas une récompense, mais plus un défraiement.

➔ Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 22 voix POUR et 7 voix CONTRE

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame la Députée-Maire propose au Conseil Municipal de lui confier par délégation certaines compétences qui lui sont dévolues par la loi et précisées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Maire :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans la limite de 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

➔ **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

COMMISSIONS PERMANENTES

<u>Commission 1</u> Développement économique. Analyse économique des projets.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Président</u> : Guy RAYMOND</p> <p><u>Membres</u> : Jean-Marc BRIGAUD - Bruno CHARBONNIER - Michèle COURTIAL - Jean-Paul DRAPIER - Eloïse ELHARAT - Jean-Paul GAUTHIER – Thomas JOLY</p>
<u>Commission 2</u> Vie scolaire et périscolaire. Réussite éducative.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Murielle HUCHET</p> <p><u>Membres</u> : Isabelle BERNARDIN - Didier CENARD - Monique CHANDIER – Rachel GOULINET - Hubert LOUIS - Philippe PACAUD - Pascal PAILHAREY</p>
<u>Commission 3</u> Culture et patrimoine.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Président</u> : Didier CENARD</p> <p><u>Membres</u> : Claudio BALESTRIERI - Jean-Paul DRAPIER - Rachel GOULINET – Sylvie GOURY - Thomas JOLY - Hubert LOUIS - Philippe PACAUD</p>
<u>Commission 4</u> Jeunesse	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Lucille BRENON</p> <p><u>Membres</u> : Jean-Louis BAJAUD - Isabelle BERNARDIN - Monique CHANDIER Annie DUCROIZET - Patrick GRONFIER - Eloïse ELHARAT - Pascal PAILHAREY</p>
<u>Commission 5</u> Finances. Economie budgétaire. Affaires juridiques.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Président</u> : Jean-Marc BRIGAUD</p> <p><u>Membres</u> : Claudio BALESTRIERI - Annie DUCROIZET - Françoise FORET - Sylvie GOURY - Patrick GRONFIER - Yvette PACOT - Guy RAYMOND –</p>
<u>Commission 6</u> Petite enfance.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Annie DUCROIZET</p> <p><u>Membres</u> : Lucille BRENON - Monique CHANDIER - Bruno CHARBONNIER - Rachel GOULINET - Muriel HUCHET - Roger JACOB - Martine MARION</p>
<u>Commission 7</u> Cadre de vie, environnement et propreté. Travaux.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Président</u> : Roger JACOB</p> <p><u>Membres</u> : Jean-Louis BAJAUD - Jaime FERREIRA - Françoise FORET Jean-Paul GAUTHIER - Marguerite GRIVOT - Philippe PACAUD - Yvette PACOT</p>
<u>Commission 8</u> Solidarités, affaires sociales, CCAS.	<p><u>Présidente</u> : Edith GUEUGNEAU <u>Vice-Présidente</u> : Michèle COURTIAL</p> <p><u>Membres</u> : Isabelle BERNARDIN - Lucille BRENON - Monique CHANDIER - Patrick GRONFIER - Thomas JOLY - Hubert LOUIS - Martine MARION</p>

→ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

COMMISSIONS SPECIFIQUES

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	Edith GUEUGNEAU Monique CHANDIER - Michèle COURTIAL - Eloïse ELHARAT - Marguerite GRIVOT -Patrick GRONFIER - Thomas JOLY - Hubert LOUIS - Martine MARION
--	---

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme GUEUGNEAU lance un appel à candidature pour les élections dans les commissions de CAO et délégation de service public. 2 listes se présentent et sont identiques pour les deux commissions :

Liste 1

- Titulaires : Jaime FERREIRA, Jean-Marc BRIGAUD, Roger JACOB, Françoise FORET
- Suppléants : Bruno CHARBONNIER, Guy RAYMOND, Jean-Louis BAJAUD, Sylvie GOURY

Liste 2

- Titulaire : Jean-Paul DRAPIER
- Suppléant : Jean-Paul GAUTHIER

Le mode de désignation des membres de ces deux commissions est le scrutin proportionnel au plus fort reste.

Commission d'Appel d'Offres

Vote au scrutin de liste

Membres titulaires et suppléants

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	22	3	1	4
Liste 2	7	0	1	1

Proclame élus les membres suivants :

Commission d'Appel d'Offres <i>(art. 22 du Code des marchés publics)</i>	<u>Titulaires</u> Edith GUEUGNEAU	<u>Suppléants</u> Didier CENARD
	Jean-Marc BRIGAUD Jaime FERREIRA Françoise FORET Roger JACOB Jean-Paul DRAPIER	Jean-Louis BAJAUD Bruno CHARBONNIER Sylvie GOURY Guy RAYMOND Jean-Paul GAUTHIER

COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vote au scrutin de liste

Membres titulaires et suppléants :

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1	22	3	1	4
Liste 2	7	0	1	1

Proclame élus les membres suivants :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Commission Délégation de Service Public (art. L 1411-5 du CGCT)	Edith GUEUGNEAU Jean-Marc BRIGAUD Jaime FERREIRA Françoise FORET Roger JACOB Jean-Paul DRAPIER	Didier CENARD Jean-Louis BAJAUD Bruno CHARBONNIER Sylvie GOURY Guy RAYMOND Jean-Paul GAUTHIER

Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	Edith GUEUGNEAU Jean-Louis BAJAUD - Didier CENARD - Monique CHANDIER - Annie DUCROIZET - Jaime FERREIRA - Roger JACOB - Thomas JOLY - Martine MARION
--	---

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Représentations dans des instances territoriales

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	Roger JACOB	Jean-Louis BAJAUD
GIP e-bourgogne	Thomas JOLY	Eloïse ELHARAT
SICALA - Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents)	Thomas JOLY Philippe PACAUD	Bruno CHARBONNIER Jaime FERREIRA
SYDESL	Jean-Louis BAJAUD	Roger JACOB

SYNDICAT DES EAUX des Bords de Loire	<u>Titulaires</u> Bruno CHARBONNIER Edith GUEUGNEAU	<u>Suppléants</u> Jaime FERREIRA Thomas JOLY
SYNDICAT DU CHAROLAIS pour la création et la gestion d'une Fourrière	<u>Titulaires</u> Eloïse ELHARAT	<u>Suppléants</u> Rachel GOULINET
THERMAUVERGNE / SIT 03	<u>Titulaires</u> Guy RAYMOND Michèle COURTIAL	<u>Suppléants</u> Hubert LOUIS Sylvie GOURY

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

Représentations dans d'autres organismes

CINEVASION	<u>Titulaires</u> Eloïse ELHARAT Rachel GOULINET Hubert LOUIS	<u>Suppléante</u> Isabelle BERNARDIN
C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales)	Michèle COURTIAL	
<u>Conseil d'Ecole</u> Maternelle Jacques Prévert	Isabelle BERNARDIN - Eloïse ELHARAT	
<u>Conseil d'Ecole</u> Maternelle CENTRE	Philippe PACAUD - Annie DUCROIZET	
<u>Conseil d'Ecole</u> Elémentaire St DENIS	Didier CENARD - Isabelle BERNARDIN	
<u>Conseil d'Ecole</u> Elémentaire Pierre et Marie Curie	Lucille BRENON - Hubert LOUIS	
COLLEGE - Conseil d'Administration	<u>Titulaires</u> Edith GUEUGNEAU Hubert LOUIS	<u>Suppléants</u> Murielle HUCHET Thomas JOLY

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

Comité des Usagers du C.A.S.C.	Jean-Louis BAJAUD - Isabelle BERNARDIN - Didier CENARD - Monique CHANDIER - Michèle COURTIAL - Annie DUCROIZET - Françoise FORET - Rachel GOULINET Patrick GRONFIER - Hubert LOUIS - Yvette PACOT - Pascal PAILHAREY
---------------------------------------	---

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Commission d'attribution des logements de l'OPAC	<u>Titulaires</u> Patrick GRONFIER	<u>Suppléants</u> Françoise FORET
---	--	---

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

C.T.P. (Comité Technique Paritaire)	<u>Titulaires</u> Edith GUEUGNEAU Jean-Louis BAJAUD Didier CENARD Annie DUCROIZET Patrick GRONFIER	<u>Suppléants</u> Jean-Paul DRAPIER Jaime FERREIRA Françoise FORET Philippe PACAUD
--	--	---

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DEFENSE	Philippe PACAUD
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige	Guy RAYMOND
Fédération des Sites Clunisiens	Didier CENARD - Hubert LOUIS
MAISON DE LA FORMATION	Didier CENARD - Annie DUCROIZET - Edith GUEUGNEAU - Murielle HUCHET - Thomas JOLY - Hubert LOUIS

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME	Edith GUEUGNEAU Claudio BALESTRIERI - Jean-Marc BRIGAUD - Jean-Paul DRAPIER – Eloïse ELHARAT - Françoise FORET - Sylvie GOURY – Roger JACOB - Hubert LOUIS - Guy RAYMOND
---	---

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Prévention Routière	Sylvie GOURY	
ROUTE DES VILLES D'EAUX du Massif Central	Guy RAYMOND - Michèle COURTIAL	
U. P.V.L.A. (Université pour Tous du Val de Loire)	<u>Titulaires</u> Hubert LOUIS	<u>Suppléants</u> Eloïse ELHARAT

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 11 h 30.